



Carrière des Minières  
86700 PAYRÉ

Référence du document :  
6,3/10 NL – NF EN 12620+A1

Édité le :  
9 mars 2018

## 6,3/10 non lavé Calcaire

Code d'identification unique : T610



Organisme certifié n° 1165  
Système 2+

2006

N° 1165-CPD-2007-G-110

NF EN 12620+A1

Granulats pour béton

### Caractéristiques géométriques

4.2. Classe granulaire	NF EN 933-1	Désignation	6,3/10
4.3. Granularité	NF EN 933-1	Catégorie de tolérance	G <sub>C</sub> 80/20
4.4. Forme des gravillons	NF EN 933-3	Valeur déclarée	FI <sub>15</sub> SI <sub>NR</sub>
4.5. Teneur en éléments coquilliers	NF EN 933-7	Catégorie	NR
4.6. Teneur en fines	NF EN 933-1	Valeur seuil	f <sub>4</sub>

### Caractéristiques physiques

5.2. Résistance à la fragmentation	NF EN 1097-2	Catégorie	LA <sub>30</sub> SZ <sub>NR</sub>
5.3. Résistance à l'usure	NF EN 1097-1	Catégorie	MDE <sub>25</sub>
5.4.1. Résistance au polissage	NF EN 1097-8	Catégorie	PSV <sub>APD</sub>
5.4.2. Résistance à l'abrasion (valeur d'abrasion des granulats)	NF EN 1097-8, ann. A	Catégorie	AAV <sub>APD</sub>
5.4.3. Résistance à l'abrasion par les pneus à crampons (valeur d'abrasion scandinave)	NF EN 1097-9	Catégorie	AN <sub>APD</sub>
5.5. Masse volumique réelle	NF EN 1097-6 art. 8	Valeur déclarée	2,58 Mg.m <sup>-3</sup>
5.5. Coefficient d'absorption d'eau	NF EN 1097-6 art. 8	Valeur déclarée	2,4 %
5.6. Masse volumique en vrac	NF EN 1097-3	Valeur déclarée	APD
5.7.1. Résistance au gel-dégel	NF EN 1367-1	Valeur déclarée	F <sub>I</sub>
5.7.2. Stabilité volumique – retrait au séchage	NF EN 1367-4	Valeur seuil	NR
5.7.3. Réaction alcali-silice	NF P 18-594 art. 5-2	Valeur déclarée	Non réactif

### Caractéristiques chimiques

6.2. Chlorures	NF EN 1744-1 art. 8	Valeur déclarée	<0,001 %
6.3.1. Sulfates solubles dans l'acide	NF EN 1744-1 art. 12	Catégorie	AS <sub>0,2</sub>
6.3.2. Soufre total	NF EN 1744-1 art. 11	Catégorie	S <sub>A</sub>
6.4.1. Présence d'acide humique	NF EN 1744-1 art.15.1	Valeur de seuil	Pas de trace *
6.4.1. Présence d'acides fulviques	NF EN 1744-1 art. 15.2	Valeur de seuil	NR
6.4.1. Constituants réduisant le temps de prise	NF EN 1744-1 art. 15.3	Valeur déclarée	NR
6.4.1. Impuretés organiques légères	NF P 18-545 art. 3.43	Valeur déclarée	Absence

Substances dangereuses dans la ressource : Ces granulats ne contiennent pas de substances dangereuses au sens de la réglementation applicable en France à la date de la rédaction du présent document.

\* = Ces valeurs sont données par transposition des résultats sur le 0/4 CP3.